



GENEALOGIE EN

ALSACE

SITOGRAPHIE



SANDRINE ROUX-MORAND

Table des matières

Introduction	4
Un peu d'histoire	5
De géographie	5
Et de coutumes	6
Langue et paléographie	6
Anthroponymie et toponymie	7
L'état civil	7
Les archives	9
L'enregistrement et le notariat	10
Les lieux de vie	10
Les recensements et listes nominatives	10
L'option à la nationalité française	10
Les recherches militaires	11
La religion	11
Les migrations	12
Les communes	12
Conclusion	13
Nous contacter	13

Introduction

Vos recherches généalogiques vous amènent en Alsace ?

Vous vous trouvez face un certain nombre de particularités : en premier lieu la langue, mais aussi le droit et l'histoire qui ont modelé les archives.

Ce fascicule va vous aider dans ces recherches. Il explique où trouver les sites Internet pour réaliser vos recherches, ainsi que les séries d'archives disponibles.

Rôle et avantages de ce livret

Le rôle de ce livret est de présenter un état au 15 mars 2018 des possibilités de recherches généalogiques sur Internet en Alsace. Il sera régulièrement mis à jour. N'hésitez pas à consulter notre site et à télécharger la dernière version, ou à nous faire connaître un site pertinent.

Bonnes recherches !

Sitographie

Un peu d'histoire¹

1618-1648 : Guerre de Trente Ans - Rattachement de l'Alsace à la France

1679 : Traité de Nimègue

1684 : Ordonnance du Simultaneum²

1697 à 1723 : Arrivée massive de migrants suisses et allemand

1767 : Arrivée du Pasteur Oberlin à Waldersbach³.

1789 : La Révolution Française. 20.000 Bas-Rhinois se réfugient en Allemagne

24 avril 1792 : Rouget de l'Isle chante la Marseillaise dans les salons du maire de Strasbourg, Von Dietrich

1793 : Invasion du nord de l'Alsace par les Autrichiens.

15 juillet 1801 : Concordat

A partir de 1817 : flux migratoire vers la Russie, les États-Unis, l'Algérie.

1848 : Révolution de 1848.

1870 : Guerre contre l'Allemagne. Rattachement de l'Alsace et la Lorraine à l'Allemagne. Mise en place de l'Option à la nationalité française.

1914-1918 : 1^{ère} Guerre mondiale

1918-1920 : retour de l'Alsace et de la Lorraine dans le giron français.

1939 : Début de la 2^{nde} Guerre mondiale

1940 : Armistice – L'Alsace est de nouveau soumise aux lois allemandes. Incorporations des jeunes de 18 à 25 ans dans la Wehrmacht.

1945 : Fin de la 2^{nde} Guerre. L'Alsace redevient française.

<http://www.crdp-strasbourg.fr/bnpa/rubrique/histoire/>

http://www.crdp-strasbourg.fr/data/lcr/histoire-en-bref/textes/histoire_en_bref.pdf

<http://www.memorial-alsace-moselle.com/le-memorial/un-peu-dhistoire>

<http://www.alsace-histoire.org/fr/chronologie-antiquite-xxe-siecle/>

<http://archives.bas-rhin.fr/venir/precisions-historiques/#ancree5>

Et de géographie

L'Alsace, avec ses 8 300 km², est la plus petite région de France ; elle est divisée en deux départements, le Bas-Rhin ou Basse-Alsace et le Haut-Rhin ou Haute-Alsace après 1870. Pour la période antérieure, le Territoire de Belfort est rattaché à la Haute-Alsace.

Les distances sont courtes d'un village à l'autre dans la plaine, ce qui permet de développer le commerce notamment avec la Suisse et l'Allemagne. Cependant les zones sous-vosgiennes, par leurs reliefs parfois accidentés, rendent les déplacements plus difficiles.

L'Alsace est principalement une plaine. Située entre les Vosges et la Forêt Noire, le Rhin a façonné au fil du temps cette plaine ainsi formée. Le climat alsacien est semi-continental. L'hiver y est rigoureux et les étés très chauds et orageux.

La diversité géographique est très importante. D'ouest en est, les reliefs sont les suivants :

- les Vosges, recouvertes de forêts,
- les collines sous-vosgiennes, principalement consacrées à la viticulture, puis

¹ Plus de précisions : <https://www.audeladesracines.fr/#Telechargements.u>

² Louis XIV impose par une ordonnance du 25 juillet 1684 le simultaneum. Il s'agit pour l'église catholique de prendre possession du chœur des temples luthériens de toutes les localités d'Alsace où se trouvent 7 familles catholiques. Les curés royaux sont rétribués par le gouvernement.

³ <https://www.museeprotestant.org/notice/jean-frederic-oberlin-1740-1826-2/>

- la plaine en elle-même comprenant des zones de Ried (zone gorgée d'eau, par remontée de la nappe phréatique ou inondations des rivières et du Rhin, développant une faune et une flore très diverses).

<http://www.crdp-strasbourg.fr/data/geographie/cartes/>

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10200091c>

<https://www.universalis.fr/encyclopedie/alsace/1-geographie/>

<http://www.larousse.fr/encyclopedie/region-france/Alsace/105009>

Et de coutume :

<http://philippe.houdry.free.fr/Eprints/TraditionsAlsaciennes.pdf>

<http://www.marche-de-noel-alsace.com/tradition.htm>

La langue et la paléographie

1. La langue

L'alsacien est un dialecte alémanique. Il est parlé depuis le V^e siècle.

Il est parlé encore aujourd'hui du nord au sud de la région avec des différences entre Bas-Rhin et Haut-Rhin.

<http://portal-lem.com/fr/langues/alsacien.html>

<https://mon-grand-est.fr/bases-de-la-langue-alsacienne/>

L'alsacien est avant tout une langue orale.

La langue écrite avant 1648 est majoritairement l'allemand et un peu de latin pour les populations catholiques.

Avec le rattachement à la France par Louis XIV, le français s'impose très lentement, même s'il devient la langue officielle. Seule la noblesse et les la haute bourgeoisie l'utilisent. C'est grâce à l'alphabétisation que peu à peu les Alsaciens vont s'approprier la langue. Les registres de BMS utilisent le latin pour les catholiques et l'allemand pour les protestants. Les anabaptistes sont déclarés sur les registres catholiques. Pour les Juifs, il n'existe quasiment pas de registres. C'est la loi de 1808 qui leur donne une existence légale.⁴

Le français s'impose dans les registres entre 1806 et 1810 selon les communes.

En 1870, avec l'annexion de la France à L'Allemagne, les Alsaciens sont dans l'obligation d'utiliser l'allemand. Le français est interdit. Des repréailles peuvent être utilisées contre ceux qui le parlent par les autorités allemandes. Il devient un acte de résistance.

→1793	→1810	→1871	→1919	→1940	→1944
Latin + Allemand	Allemand principalement	Français	Allemand	Français	Allemand

2. La paléographie

La lecture des textes découle de la langue utilisée. Durant de longues périodes, c'est l'allemand qui sera utilisé et ce avec différentes formes d'alphabets comme pour le français.

Il existe un ouvrage de paléographie alsacienne écrit par Doris Kasser-Freytag chez Archives et Cultures :

<https://www.archivesetculture.org/product-page/manuel-de-pal%C3%A9ographie-alsacienne-xvie-xxe-si%C3%A8cle>

⁴ <http://archives.bas-rhin.fr/rechercher/aide-a-recherche/une-personne-/un-ancetre-juif/>

Un groupe Facebook peut aussi vous aider dans la transcription et traduction d'actes :

<https://www.facebook.com/groups/genealogiealsace/>

Et un autre plus généraliste :

<https://www.facebook.com/groups/paleographie/>

Anthroponymie et Toponymie

1. Anthroponymie

Deux études très approfondies :

http://www.persee.fr/doc/onoma_0755-7752_1984_num_3_1_900

http://www.persee.fr/doc/adh_0066-2062_1972_num_1972_1_2131

Mais aussi :

<http://www.isundgau.com/origine-des-noms-de-famille/>

<http://emig.free.fr/ALSACE/onomastique.html>

http://www.persee.fr/doc/adh_0066-2062_1977_num_1977_1_1358

<http://judaisme.sdv.fr/genealog/memoire/memoir3.htm>

<http://www.jeantosti.com/indexnoms.htm>

http://projetbabel.org/alsacien_prenoms.htm

<https://www.beliebte-vornamen.de/1705-1495-m.htm>

2. Toponymie

<http://elsasser.free.fr/>

<http://crehange.free.fr/alsa.htm>

<http://www.paysages.alsace.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?article33>

L'État Civil

1. La situation avant le 20 septembre 1792

L'état civil tel que nous le connaissons aujourd'hui est créé par décret le 20 septembre 1792, afin de le laïciser. Il est confié aux mairies. L'assemblée décide aussi la tenue de tables annuelles et décennales. Après Villers-Cotterêts, c'est la seconde réforme d'importance pour l'état civil.

Les naissances, mariages et décès sont consignés par les autorités des différentes confessions religieuses, en latin pour les Catholiques, en hébreu pour les Juifs, et en allemand ou dialecte alémanique pour les Protestants. L'application se fera à partir de 1793.

2. Après cette date :

Les registres doivent être tenus en français et en double exemplaire par les mairies. En Alsace, les prénoms sont systématiquement francisés. L'écriture gothique est éradiquée et ses composantes changent : ß devient ss, le umlaut `` est remplacé par un e, par exemple Götz devient Goetz...

Les signatures sont en allemand gothique. Les actes notariés sont écrits en français et traduits oralement aux signataires des actes. Il en va de même pour les jugements rendus par les juges de paix. Les secrétaires de mairies francisent systématiquement les prénoms allemands dans les registres d'état civil. Pourtant les déclarants signent en allemand durant de longues années.

Seulement 10% de la population comprend le français y compris parmi les élus. Dans de nombreuses mairies, les naissances, mariages et décès continueront à être rédigés en allemand. Ce n'est qu'entre 1806 et 1811, selon les communes, que les registres d'état civil sont tenus partout en français par la mise en place de registres imprimés dans lesquels il suffit de renseigner les cases : Nom, Prénoms, Lieux, Dates...

3. A partir de 1871, l'état civil est de nouveau rédigé en allemand sur des formulaires où l'officier d'état civil remplit les vides.

4. Retour à la langue française en 1919, puis de nouveau l'allemand en 1940 jusqu'en 1945.

5. Particularités

Avertissement : Tous droits réservés.

Toute reproduction ou vente de ce livret est interdite sans autorisation de l'auteur et fera l'objet de poursuites.

- a. Mulhouse, une enclave helvétique en France depuis 1648, n'a été rattachée à la France républicaine qu'en 1798 ; les registres de l'état civil de Mulhouse et de Illzach ne débutent donc qu'en 1798.
- b. La loi de 1897 sur les mentions marginales des mariages n'a été appliquée en Alsace qu'en 1920.
- c. Les registres des cantons de Saales (la vallée de la Bruche) et de Schirmeck, qui faisaient partie du département des Vosges jusqu'en 1871, sont conservés aux archives départementales des Vosges à Épinal.
- d. Le Territoire de Belfort, qui faisait partie intégrante du département du Haut-Rhin jusqu'en 1871, conserve les registres paroissiaux de ses communes dans ses mairies et aux archives départementales à Belfort.
- e. Les registres d'état civil de la mairie de la localité de "Rittershoffen" dans le Bas-Rhin, arrondissement de Wissembourg, ont été en grande partie perdus par faits de guerre si bien que l'on ne retrouve plus en mairie que les actes postérieurs à 1878.
- f. Les registres de l'état civil de la localité de Berstheim (Bas-Rhin), arrondissement de Haguenau, ne sont plus disponibles en mairie pour ceux rédigés avant 1880 ; aux archives du Bas-Rhin, les registres sont également en partie perdus. Le double de 1793/1869 a également été détruit en 1870. Ne restent plus qu'un registre de naissances pour 1831/1854 et quelques années pour les décès. Les tables cantonales de Haguenau peuvent alors représenter une forme de substitution.

Pour vous aider :

<http://www.nithart.com/aidealle.htm>

<http://archives.bas-rhin.fr/rechercher/aide-a-recherche/une-personne-etablir-genealogie-sa-famille/#ancre3.1>

<https://www.audeladesracines.fr/#Telechargements.u>

6. Bas-Rhin

The screenshot displays the search interface for the Archives du Bas-Rhin. At the top, there is a search bar with the text 'SAISISSEZ VOTRE C' and a dropdown menu showing 'STRASBOURG'. Below the search bar, a grid of document thumbnails is visible, with dates ranging from 1792 to 1912. A pop-up window titled 'Informations complémentaires' is open, providing details about the parishes and registers available for the selected location and date range. The pop-up text includes: 'Paroisses catholiques : Hôpital civil : annexe de la paroisse catholique St-Louis pour les mariages (1717-1730). Les registres sont présentés dans l'ordre suivant : Cathédrale-St-Laurent, Enfants trouvés, Hôpital civil, Hôpital militaire, Hospice des pauvres Ste. Madeleine, La Roberteau, Maison de force-Arthebaux, St-Elienne, St-Jean-aux-Orties, St-Louis, Ste. Madeleine-couvent de religieuses, St-Louis de la Citadelle, St-Marc-St-Jean, St-Pierre-le-Jeune, St-Pierre-le-Vieux, Paroisses protestantes. Eglise réformée : fondée par Calvin en 1538, cette paroisse n'a vraiment été reconstruite qu'en 1656. Pour les B (1561) voir aux AN/CS ; on trouvera ensuite et jusqu'en 1656 de nombreux actes concernant les réformés de Strasbourg dans les registres des paroisses luthériennes. Les registres sont présentés dans l'ordre suivant : Paroisse réformée, Hôpital civil, Hôpital des vérolés, Blatterhaus, Hospice des pauvres-Aumônerat, La Roberteau, Maison de force-Arthebaux, Ste-Aurèle, St-Guillaume, St-Nicolas, St-Pierre-le-Jeune, St-Pierre-le-Vieux, St-Thomas, Temple-Neuf et Cathédrale. Les doubles de l'état civil (1793-1869) ont été partiellement détruits dans l'incendie du Tribunal de Strasbourg (1870). Les N (1793-an II) et surtout les D (1793-1824) sauvevés dans les hôpitaux font l'objet de registres particuliers (et de tables des D particulières) : ils précèdent alors les registres de la ville.'

Les archives du Bas-Rhin mettent à votre disposition les BMS et l'état civil du XVI^e siècle à 1912. Pour les recherches postérieures, les registres du greffe sont consultables aux Archives jusqu'en 1932.

Page 11 du document ci-dessous : les particularités des registres bas-rhinois.

<http://archives.bas-rhin.fr/eCommunityDocuments/996A4DC5-7B41-4352-A704-F3DF616B220D/265/Chercher%20dans%20les%20registres%20paroissiaux%20et%20d%27%C3%A9tat%20civil..pdf>

Le système « Adeloch » est le système de recherche des archives du Bas-Rhin.

<http://archives.bas-rhin.fr/registres-paroissiaux-et-documents-d-etat-civil/>

Il vous suffit d'entrer le nom de la commune que vous recherchez.

S'offrent à vous trois possibilités : les registres paroissiaux, les tables décennales puis les registres d'état civil. A droite du nom de la ville, le « i », vous donne des informations sur les paroisses et les spécificités de la série. Vous pouvez aussi vous déplacer grâce au curseur sur la base de la bibliothèque chronologique.

<http://archives.bas-rhin.fr/eCommunityDocuments/996A4DC5-7B41-4352-A704-F3DF616B220D/265/Chercher%20dans%20les%20registres%20paroissiaux%20et%20d%27%C3%A9tat%20civil..pdf>

7. Haut-Rhin

Le système du Haut-Rhin est moins facile d'utilisation car les résultats apparaissent par tranches d'années.

<http://www.archives.haut-rhin.fr/>

<http://www.archives.haut-rhin.fr/Aides-a-la-recherche/t9>

Archives départementales du Haut-Rhin

Identifiez-vous [Venir](#) [Horaires](#) [Nos services](#) [Qt](#)

Recherche dans "Etat civil de 1793 à 1892" 36 ressources

Pour de meilleurs résultats, tapez en majuscule ET, OU et SAUF. Voir les astuces de recherche.

Commune	Ribeauville				
Type d'acte	Recherche dans toutes les valeurs du champ				
Date	Entre	Jour	Mois	Année	31
	et	Jour	Mois	Année	31
	Date exacte	Jour	Mois	Année	31

Il est possible de renseigner simplement une année ou une année et un mois.

Trouvez

A noter pour Mulhouse, les tables décennales des mariages classent aussi les mariages par noms des épouses à partir de 1833 et jusqu'en 1872.

Les Archives :

Plusieurs centres d'archives peuvent vous aider.

Dans les Bas-Rhin

1. Archives départementales du Bas-Rhin : seul l'état civil et les recensements sont numérisés pour le moment. Vous pouvez, grâce à un cadre de classement et à l'inventaire en ligne, préparer au mieux une visite ou encore faire une demande par correspondance.

De nombreuses fiches d'aide sont à télécharger directement sur le site. Elles sont classées par thème.

<http://archives.bas-rhin.fr/rechercher/inventaires-et-bibliotheque-en-ligne/>

<http://archives.bas-rhin.fr/venir/cadre-classement/>

<http://archives.bas-rhin.fr/venir/recherche-par-correspondance/>

<http://archives.bas-rhin.fr/rechercher/aide-a-recherche/>

2. Archives municipales : peu de fonds en ligne sauf pour Strasbourg, mais cela vous permet de préparer votre visite.

Haguenau :

<http://www.ville-haguenau.fr/archives-municipales-genealogie-en-ligne>

Sélestat :

<https://www.selestat.fr/les-atouts-de-selestat/archives-municipales.html>

Strasbourg :

<https://archives.strasbourg.eu/>

3. Les archives diocésaines :

<https://www.alsace.catholique.fr/le-diocese/guide-administratif/gestion/archives-paroissiales/>

Dans le Haut-Rhin

1. Archives départementales du Haut-Rhin : plus de numérisations que pour le Bas-Rhin, notamment les registres matricules de 1893 à 1921 et le cadastre. Là aussi de nombreuses fiches pour vous aider dans vos recherches :

Avertissement : Tous droits réservés.

Toute reproduction ou vente de ce livret est interdite sans autorisation de l'auteur et fera l'objet de poursuites.

<http://www.archives.haut-rhin.fr/>
<http://www.archives.haut-rhin.fr/Aides-a-la-recherche/t9>

2. Archives municipales :

Colmar : <http://www.colmar.fr/archives-municipales>

Mulhouse : <http://www.mulhouse.fr/fr/archives/>

L'enregistrement et le notariat

Les Archives départementales ont édité la marche à suivre, en incluant les spécificités régionales. Les instruments de recherches vous permettent de trouver ensuite les cotes dont vous aurez besoin pour mener à bien votre recherche. Le fascicule est en téléchargement en bas de page.

<http://archives.bas-rhin.fr/rechercher/aide-a-recherche/un-type-document-/actes-notaries-et-enregistrement/>

Les lieux de vie

1. Bas-Rhin : seul Strasbourg a numérisé des documents

<https://archives.strasbourg.eu/n/je-cherche-un-batiment-un-lieu/n:233>

Un site qui répertorie des bâtiments de la ville avec une étude des différents propriétaires

<http://maisons-de-strasbourg.fr/nf/>

2. Pour le Haut-Rhin :

Le cadastre

<http://www.archives.haut-rhin.fr/search?preset=52&view=medias>

Les plans de finage

<http://www.archives.haut-rhin.fr/search?preset=32&view=medias>

Les recensements et listes nominatives

1. Bas-Rhin : de 1836 à 1893

<https://archives.strasbourg.eu/n/je-cherche-un-batiment-un-lieu/n:233>

2. Recensement de Strasbourg 1789 - 1870

<https://archives.strasbourg.eu/archive/recherche/domicile/n:240>

3. Pour le Haut-Rhin : une seule année de recensement 1866

<http://www.archives.haut-rhin.fr/search?preset=24&view=list>

L'option à la nationalité française – 1870 – Annexion à l'Allemagne :

1. Un peu d'histoire :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54523230.r=option%20%C3%A0%20la%20nationalit%C3%A9%20fran%C3%A7aise%201870?rk=42918;4>

<http://www.enpassantparsultz.fr/histoire/chronique-familiales/quand-les-alsaciens-changeaient-de-nationalite>

https://www.audeladesracines.fr/fs/Root/dqxz6-memoire_V_7_aout_2017.pdf (résumé page 25 à 32)

2. Optant à la nationalité française

<http://archives.bas-rhin.fr/rechercher/aide-a-recherche/une-personne-/un-optant-en-1871/>

<https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/cms/content/helpGuide.action?uuid=b3e668c6-d500-4d5b-a74b-c993b5593536&version=2&preview=false&typeSearch=&searchString=>

<https://archives.strasbourg.eu/n/mon-ancetre-a-opte-pour-la-france-en/n:245>

3. Les bulletins de lois : 1870 – 1872
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32726274t/date>
4. Les optants à la nationalité allemande
<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/sm/BB31%20508-510%20et%20531.pdf>
5. Trois sites payants : Filae et Optants
<https://www.filae.com/recherche-genealogique/optant-nationalite-francaise-bulletin-loi-113.html>
<http://www.optants.fr/ACC.htm>
<https://search.ancestry.fr/search/db.aspx?dbid=1705>

Les recherches militaires

1. Dans le Bas-Rhin, pas de registre en ligne pour le département, mais des méthodes de recherches :
<http://archives.bas-rhin.fr/rechercher/aide-a-recherche/une-personne-/un-soldat/>
2. A Strasbourg : des registres en ligne
<https://archives.strasbourg.eu/archive/recherche/militaire/n:248>
3. Dans le Haut-Rhin : registre des matricules militaire de 1893 à 1821 (ce sont les mêmes fiches matricules françaises).
<http://www.archives.haut-rhin.fr/search?preset=47&view=list>
4. Dans le Territoire de Belfort : à la suite de la guerre de 1870 et de la création du Territoire de Belfort, certaines archives se trouvent donc dans ce département et non plus dans le Haut-Rhin.
<https://www.territoiredebelfort.fr/le-territoire-de-belfort/histoire-du-territoire-de-belfort>
http://www.archives.territoiredebelfort.fr/?id=recherche_guidee

La religion

Avant 1648 : l'Alsace était une mosaïque de territoires, certains catholiques, d'autres luthériens ou encore calvinistes.

Cartes des répartitions religieuses selon les époques.

http://www.crdp-strasbourg.fr/data/geographie/cartes/geo_culturelle_religieuse.php?parent=3

1. Culte Catholique - Les diocèses
Les paroisses catholiques ont été organisées dans des diocèses avec deux évêques : l'un à Strasbourg, l'autre à Bâle.
De 1648-1789 : le Bas-Rhin était dans le diocèse de Strasbourg avec des parties plus petites appartenant à celui de Speyer (en Allemagne) tandis que Haut-Rhin a appartenu à celui de Bâle (Suisse). Depuis 1945, un seul diocèse gère les paroisses d'Alsace.
<https://www.alsace.catholique.fr/le-diocese/histoire-geographie/>
2. Culte protestant :
Le site du musée protestant explique de façon simple et concise la formation du protestantisme et ses courants
Petite chronologie du protestantisme en Alsace
 - 1517 : à Wirtemberg (Saxe – Allemagne), Luther s'oppose au Pape Léon X.
 - 1523 : Le dominicain Martin Bucer (rencontre avec Luther en 1518) organise le culte réformé à Strasbourg.
 - 1524 : Passage du Chapitre de Saint Thomas de la religion catholique à la Réforme.
 - 1529 : La messe (catholique) est supprimée à Mulhouse et à Strasbourg.
 - 1538 – 1541 : Calvin est pasteur à Strasbourg.
 - 1538 : Création à Strasbourg d'une Haute École (ancêtre de l'université) dirigée par l'humaniste Jean Sturm.

Avertissement : Tous droits réservés.

Toute reproduction ou vente de ce livret est interdite sans autorisation de l'auteur et fera l'objet de poursuites.

La suite : <https://www.museeprotestant.org/notice/les-protestants/>
<https://www.museeprotestant.org/notice/les-eglises-protestantes-dalsace-et-de-lorraine-epal-epaal-epal/>

3. Culte israélite

Le culte israélite a été organisé selon les modalités du Concordat, par le décret impérial du 17 mars 1808 et ensuite remanié en 1844.

<https://www.napoleon.org/histoire-des-2-empires/articles/decret-imperial-du-17-mars-1808-qui-prescrit-des-mesures-pour-lexecution-du-reglement-du-10-decembre-1806-concernant-les-juifs/>

<http://judaisme.sdv.fr/histoire/historiq/histo/index.htm>

4. Le concordat de 1801 : L'Alsace vit aujourd'hui sous le régime du Concordat. Les 4 religions (catholiques, luthériens, réformé et israélite) dépendent de l'État. La gestion des bâtiments religieux comme des personnels lui revient aussi.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Concordat_en_Alsace-Moselle

<http://www.patrimoine-religieux.fr/rubriques/gauche/nos-conseils/questions-juridiques/statut-juridique-du-patrimoine-religieux-et-regimes-de-protection-1/7-les-edifices-du-culte-en-alsace-moselle>

Les migrations

L'Alsace au fil de son histoire a connu de grandes vagues de migrations dues aux conséquences des guerres.

Des repères

http://www.crdp-strasbourg.fr/data/histoire/alsace_1870/demographie.php?parent=8

1. Bas-Rhin

<http://archives.bas-rhin.fr/rechercher/aide-a-recherche/une-personne/-un-emigre-xixe-siecle/>

<http://archives.bas-rhin.fr/eCommunityDocuments/996A4DC5-7B41-4352-A704-F3DF616B220D/28/L'%C3%A9migration%20alsacienne%20au%2019e%20si%C3%A8cle.pdf>

2. Haut-Rhin

<http://www.archives.haut-rhin.fr/Aides-a-la-recherche/p6/Guides-de-recherche>

3. Les Archives Nationales d'Outre-Mer

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/>

4. Où migraient-ils principalement ?

a. L'Algérie

<https://archives.strasbourg.eu/n/alexis-keller-les-alsaciens-en-algerie-entre-et/n:385>

b. Les États-Unis

http://visualisation.archivesdepartementales76.net/accounts/mnesys_ad76/datas/medias/inventaires/FRA_D076_IR_P_006P_Inscription_maritime_Havre.pdf

Listes des communes

1. Bas-Rhin

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/cog/departement/DEP67-bas-rhin>

https://fr.geneawiki.com/index.php/Liste_des_communes_du_Bas-Rhin

2. Haut-Rhin

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/cog/departement/DEP68-haut-rhin>

https://fr.geneawiki.com/index.php/Liste_des_communes_du_Haut-Rhin

Conclusion :

Ce petit livret ne demande qu'à évoluer, n'hésitez pas à nous contacter si vous connaissez un site qui puisse entrer dans ce guide, et si un lien est devenu obsolète.

D'autres rubriques s'ajouteront au fil du temps et de vos suggestions.

A bientôt !

Quelle aide pouvons-nous vous apporter ?

Transcription – Traduction

Déblocage de branche

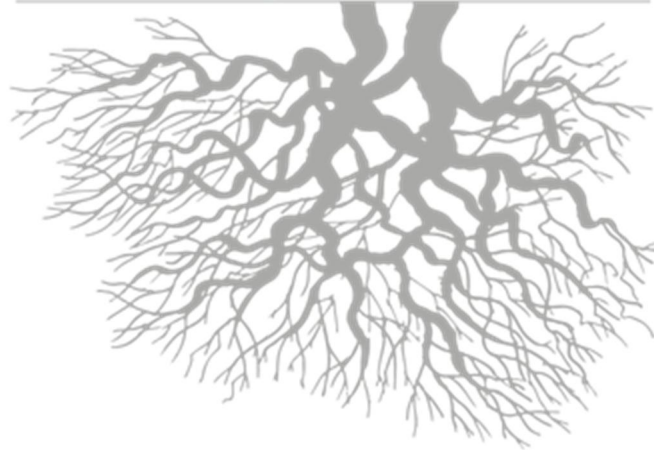
Ateliers ...

Consulter notre site pour plus d'informations :

www.audeladesracines.fr

DES ^{Au} Delà Racines

Généalogiste familiale



La généalogie : | Ecriture du passé
 | Du passé
 | Pour tracer
 | Le chemin du devenir

Nous contacter

Sandrine Roux-Morand
6 rue de la charmille
67200 Strasbourg
Tél : 06 71 07 92 62
Siret : 50110807000019

Email : sroux-morand@orange.fr
Site : www.audeladesracines.fr
Blog : <https://audeladesracinesblog.wordpress.com/>